AFFAIRE FERPHOS

Une affaire d'Etat

A moins que les responsables de la Société de gestion des participations Somines, les commissaires aux comptes et les responsables des deux cabinets d'expertise comptable n'aient sombré dans l'égarement, on peut affirmer qu'il y a comme un flagrant délit dans l'affaire Ferphos. Qu'ils soient en activité à Annaba ou à Alger, tous ces experts agréés par l'Etat ont établi le même constat ayant trait à des actes de gestion pénalement répréhensibles. Mercredi, ils on remis d'autres éléments d'information aux enquêteurs, notamment les conclusions de l'audit réalisé par un autre commissaire aux comptes. Cette situation est intervenue après l'audition de plusieurs dizaines de personnes. Dans le lot, il y a les cadres cumulant plusieurs responsabilités, «parfois incompatibles», et acquéreurs de biens immobiliers réalisés et commercialisés par la filiale Ferbat. D'autres révélations sont venues grossir le dossier entre les mains des enquêteurs qui parlent de corruption, de trafic d'influence et de brigandage. La dérégulation systématique de la gestion des filiales y est largement soulignée tout autant que des faits troublants. C'est sur ces derniers que les gendarmes chargés de l'enquête axeraient leurs investigations avec pour objectif de connaître le vrai du faux. Il en est ainsi du projet de réalisation de l'unité d'acide phosphorique de Jijel pour lequel des millions de dollars auraient été engagés en pure perte, la disparition entre la côte algérienne et celle turque du navire qu'aurait acquis Ferphos pour 2 millions de dollars, du vol et du détournement, il y a quelques années, de 15 kg de mercure du laboratoire de Djebel Onk, de l'audit interne qui aurait été réalisé par la propre épouse du P-dg de la filiale auditée et de la destination prise par les fonds des œuvres sociales des travailleurs d'une des filiales. Autre nouvelle révélation, dans ses conclusions, l'un des experts comptables souligne qu'un déficit de 22 millions dinars a été transformé en bénéfice de 7,1 millions de dinars pour l'exercice 2006. Il a également précisé que l'AGO d'examen des comptes a délibérément établi un faux bilan et affecté un bénéfice fictif. Tous ces témoignages des responsables assermentés donnent aux faits une probabilité.

C'est ce que les enquêteurs sont, actuellement, chargés d'établir. Du côté des cadres cités dans cette affaire, on s'est empressé de rejeter en bloc tous les éléments avancés. Mais dans leur acharnement à se défendre, ces cadres semblent oublier que ce sont les conclusions des commissaires aux comptes et des cabinets d'expertise qui les accablent et non le patron de la SGP Somines. Autant de conclusions et de révélations qui, assemblées bout à bout, donnent au dossier Ferphos l'envergure d'une affaire d'Etat. C'est le cas de le dire à l'écoute de sources proches du siège de la SGP. Elles révèlent que des membres de la «haute sphère» ont invité M. Slougui, le président du directoire, à tempérer son ardeur à vouloir faire éclater la vérité. Un autre fait tout aussi troublant porte sur le non-respect par cette même SGP d'une des résolutions votées par l'AGO tenue le 25 décembre 2006. Elle mandait le directoire de la SGP Somines «à l'effet d'engager et de réaliser en programme d'audit des EPE du portefeuille et d'en communiquer les résultats à l'assemblée générale d'examen des comptes sociaux de l'exercice 2006». Cette anomalie a été soulignée par l'expert lorsqu'il précise qu'à l'exception de Ferphos, aucune autre EPE rattachée à la SGP Somines n'a fait l'objet d'une opération d'audit. Les tirs croisés des cadres gestionnaires des deniers de l'Etat via des entreprises publiques économiques sont appelés à s'accentuer dans les prochains jours. Ils interviennent au moment où Ahmed Ouyahia, le chef du gouvernement, multiplie les déclarations relatives à la priorité qu'il accorde à la lutte contre la corruption. Que pourrait bien apporter d'autre la conférence de presse que se propose d'organiser, dans les prochains jours, à Alger, le président du directoire de la SGP ? Dans toute cette agitation, le président-directeur général du groupe Ferphos, qui a subtilement réservé une fin de non-recevoir à notre demande de clarification, préfère se confiner dans un silence absolu.

A. Djabali

PRÉPARATION DU TROISIÈME PLAN QUINQUENNAL 2009-2013

Sur les rails, selon Djamel Ould Abbès

La préparation du troisième plan quinquennal de consolidation de la croissance (2009-2013) a été mise sur les rails, selon le ministre de la Solidarité nationale, Djamel Ould-Abbès. Il se dit convaincu quant à une rentrée sociale «sereine» et pour laquelle l'Etat a mis tous les moyens.

Chérif Bennaceur – Alger (Le Soir) — Le ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté nationale à l'étranger, Djamel Ould-Abbès, a réuni, jeudi, les cadres centraux et locaux de son secteur reconfiguré. Une réunion qui a regroupé les directeurs de l'action sociale, les responsables des structures déconcentrées et des établissements spécialisés de ce secteur ainsi que les cadres des agences du développement social (ADS) et du micro-crédit (Angem). Objectif de cette rencontre nationale : évaluer les actions de solidarité et d'insertion sociales initiées, réfléchir sur les moyens d'améliorer les dispositifs gérés par ce ministère et sensibiliser sur les nouvelles missions dévolues à ce département.

Ould-Abbès dénonce les dépassements dans son secteur

L'occasion pour Djamel Ould-Abbès de mettre en garde contre tout dépassement dans la gestion des établissements spécialisés relevant de son secteur. A ce propos, il a indiqué qu'il a été mis fin aux fonctions de trois directeurs de ces établissements.

Le ministre de la Solidarité a aussi précisé que la gestion de la kafala (prise en charge d'un orphelin par une famille) ne relève pas du business facile mais passe obligatoirement par son aval.

A ce sujet, il a indiqué que 1 500 familles algériennes établies en France ont bénéficié de la kafala.

Il a également dénoncé les interférences, le népotisme de certains élus concernant la distribution des aides du ministère. «Vous êtes responsables de ce qui se passe dans ces établissements.

Je saisirai la justice en cas d'atteinte à l'intégrité des personnes reçues dans ces établissement», dira-t-il à l'adresse de ses cadres.

Les «enveloppes» de la rentrée sociale

Le ministre de la Solidarité a également demandé ses cadres à veiller scrupuleusement à la distribution des trousseaux scolaires destinés aux élèves des familles démunies. Trois millions et demi d'élèves bénéficieront cette année d'un trousseau scolaire (tablier, cartable et articles scolaires) dont le coût avoisine les 2 000 DA. Une enveloppe de deux milliards de dinars sera également consacrée au transport scolaire (fourniture de bus scolaires) et gérée dans le cadre d'une convention en voie de signature entre le ministère de la Solidarité nationale et celui de l'Education nationale.

De même, Djamel Ould-Abbès a instruit ses cadres locaux à veiller au bon déroulement, sans manquement et dans «la plus grande discrétion», de l'opération «couffin du ramadan» pour les familles démunies. Un million et demi de couffins (pour un coût de 5 000 DA par unité) seront distribués dans le cadre de cette opération qui a débuté dans certaines régions du pays.

Le coût de cette opération représente 3 milliards de dinars, et les deux tiers sont à la charge des collectivités locales et le resta émanant de donateurs anonymes et du ministère de la Solidarité nationale.

La rentrée sociale sera «sereine»

Le ministre de la Solidarité nationale se dit convaincu que la rentrée sociale sera «normale», «sereine», «apaisée» et «performante» et l'Etat a, selon lui, mis tous les moyens pour qu'elle le soit.

En relevant le soutien de l'Etat aux produits alimentaires (2,5 milliards d'euros) et en rappelant que ce dernier a alloué en 2008, dans le cadre des transferts sociaux, de la prise en charge des catégories sociales vulnérables et de la gestion de la rentrée sociale, une enveloppe de 890 milliards de dinars, soit 14 milliards de dollars ou 9 milliards d'euros. Un montant qui représente 13 % de la richesse nationale (il était de 6 % en 2000), dira le ministre de la Solidarité nationale, et qui devra connaître une augmentation à terme. Notamment dans le cadre du troisième plan quinquennal de consolidation de la croissance (2009-2013) dont la préparation a été mise sur les rails, selon Djamel Ould-Abbès.

Ce dernier a profité de cette rencontre pour appeler ses cadres à valoriser cet acquis et à combler les lacunes dans cette optique justement.

C. B.

PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE LA «TRAGÉDIE NATIONALE»

Neufs milliards de dinars y ont été consacrés selon Ould-Abbès

La prise en charge des victimes de la «tragédie nationale» a bénéficié de 9 milliards de dinars depuis deux ans, déclarera Djamel Ould-Abbès. Le ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté nationale établie à l'étranger a indiqué que son département a pris en charge pour 3 milliards de dinars le volet lié à la sécurité sociale. Selon Djamel Ould-Abbès, 7 000 dossiers de victimes ont été déjà traités et les bénéficiaires ont déjà commencé à recevoir leurs indemnités. Il reste néanmoins, dira-t-il, quelque 500 dossiers à l'étude.

Tout en condamnant le terrorisme abject et en rappelant que la réconciliation nationale est un acquis du peuple qui l'a soutenue, Djamel Ould-Abbès a appelé ses cadres à prendre en charge d'une manière «particulière» les victimes des attentats terroristes.

C. B.

COMMUNAUTÉ ALGÉRIENNE DANS LES PAYS ARABES

300 enfants en vacances dans leur pays d'origine

Trois cents enfants de familles démunies algériennes établies dans cinq pays arabes ont passé, pour la première fois, les vacances d'été dans leur pays d'origine.

Ces enfants, qui viennent notamment du Maroc, de la Tunisie, d'Egypte, de Syrie et du Liban, ont visité quelques régions du pays. Ils ont été pris en charge entièrement par le ministère de la Solidarité nationale, la Famille et la Communauté nationale établie à l'étranger avec le concours de la Sonatrach.

Une expérience inédite et réussie que le ministre de tutelle, Djamel Ould Abbès, compte rééditer l'année prochaine au profit d'autres enfants de la communauté algérienne établie dans les mêmes pays et en Europe.

C. B.

IDENTIFICATION ET SANCTION DES CONTREVENANTS

Instauration du fichier national des permis de conduire, une urgence

1 600 personnes sont mortes durant le premier semestre 2008 dans des accidents de la route, alors que pour les vingt derniers jours du mois d'août, 275 autres ont été tuées et plus de 3 000 ont été blessés, selon les chiffres avancés par la Gendarmerie nationale qui évoque aussi 140 accidents graves qui ont fait 118 morts. Des statistiques en hausse qui interpellent les autorités.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) — Les accidents de la route continuent de faire quotidiennement un nombre effarant de victimes. Cette situation devient de plus en plus alarmante rendant ainsi inutiles toutes les méthodes de sensibilisation et de sanction utilisées pour faire prendre conscience aux automobilistes de cette hécatombe. Le ministre des Transports, Amar Tou, a réuni, jeudi dernier, les directeurs de transport des différentes wilayas en vue d'engager une réflexion et de dégager des solutions à même de réduire le nombre des victimes de la route, en hausse constante.

Les différents intervenants sont revenus sur les causes de cette situation dramatique et les analyses les plus pertinentes ont, encore une fois, émané des corps se trouvant sur le terrain, à savoir les représentants de la Gendarmerie nationale et de la police. Le constat qui a été fait est que dans 76% des cas des accidents, le conducteur est le premier responsable.

A cet effet, expliquera le représentant de la Direction générale de la Sûreté nationale, les méthodes dissuasives sont à même de pousser les automobilistes à la prudence, mais les sanctions, selon les présents, sont difficiles à appliquer vu l'absence d'un fichier national des permis de conduire et des cartes grises. Cette situation rend impossible l'application de la méthode du permis à points qui permettra notamment d'identifier les conducteurs qui enfreignent le code de la route. Les représentants des deux corps de sécurité attireront l'attention sur une mesure qui laisse impunis un bon nombre de «chauffards», à savoir le coût dérisoire des contraventions qui ne sont nullement dissuasives. Ainsi a été exposé le cas des contraventions non payées.

«Dans les cas où les contraventions ne sont pas payées, on fait appel à la justice mais malheureusement, les affaires restent sans suite.

Ceci alors qu'il est difficile de trouver les contrevenants pour cause d'adresse inexacte ou ayant connu un changement», expliquera un intervenant. Un appel est ainsi lancé pour revoir le système de payement des amendes, et le représentant de la Gendarmerie nationale appellera à la réactivation des tribunaux de simple police en vue d'accélérer les procédures de pénalité dans les cas de non-respect du code de la route.

Le ministre, pour sa part, appellera à l'application stricte des textes déjà existants. Les participants à la réunion aborderont aussi la question de la formation des automobilistes. Ils appelleront à ce que soient revues la méthode et les conditions d'octroi du permis de conduire.

Il s'agit de la refonte du système d'examination des candidats à l'obtention du permis de conduire.

La qualité de la formation étant remise en cause par le manque d'objectivité dans les évaluations, le déficit en personnel d'évaluation et la pauvreté des méthodes d'enseignement. Le déficit en personnel d'évaluation a été estimé à 769 examinateurs, et s'il venait à être comblé, il permettra d'évaluer 10 candidats par jour. Des actions sont cependant en cours pour une formation de recyclage de 250 examinateurs. Elles concerneront également l'élaboration d'un projet d'amendement de l'arrêté interministériel concerné et d'un projet de circulaire relative à la procédure usitée lors des examens de permis de conduire. En somme, il est prévu, selon les intervenants, la refonte globale du système de formation, notamment à travers l'automatisation des épreuves théoriques et l'élaboration d'un programme uniforme de formation des candidats au permis de conduire.

F.-Z. B.